

# Ecole Maternelle Georges Brassens

Rue du 8 mai 1945  
27800 Brionne  
Tel : 02.32.44.83.09

## Horaires de l'école :

Lundi-Mardi-Jeudi et vendredi  
8h35 à 11h45 et de 13h20 à 16h30.  
Jour de décharge de la directrice Mme Edelblout : Jeudi

## Service jeunesse mairie de Brionne :

Centre Gaston Taurin  
Tel : 06.85.99.54.55  
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi  
8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.



ministère  
éducation  
nationale



**RENTREE 2026 :**  
**Votre enfant**  
**peut entrer à l'école s'il est né en**  
**2024.**



**Pré-inscription avec l'enseignante référente, au service jeunesse, les jeudis de 13h45 à 14h45: 7 mai- 21 mai- 28 mai- 4 juin**

### Que faut-il pour l'inscription ?

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- la carnet de santé à jour
- une attestation du quotient familial

## **DISPOSITIF TPS (TOUTE PETITE SECTION)**

**Un dispositif pour les tout-petits et leurs parents : pour le bien-être et la réussite de tous.**

**ECOLE MATERNELLE GEORGES  
BRASSENS À BRIONNE**

## POURQUOI INSCRIRE MON ENFANT A L'ECOLE ?

A l'école, votre enfant vient pour apprendre à GRANDIR.

- Il apprend à vivre avec les autres enfants de son âge.
- IL apprend à leur parler et à se faire comprendre.
- Il apprend à faire tout seul.
- Il apprend à bouger son corps.

## QUEL EST MON ROLE DE PARENT ?

Grâce à ce dispositif, j'entre en contact avec l'école de mon enfant , dans le cadre d'une scolarisation adaptée à son rythme.

Je l'accompagne dans la classe mais également lors d'activités ou de sorties. Je participe à la vie scolaire de mon enfant.

En inscrivant mon enfant à l'école, je m'engage à respecter les horaires et à favoriser l'assiduité de mon enfant pour qu'il prenne confiance en lui et trouve sa place dans la classe.

Je m'engage à participer aux ateliers d'accompagnement à la parentalité.

## LES PARTICULARITÉS DU DISPOSITIF DES TOUT-PETITS

Il s'agit d'un dispositif adapté aux besoins spécifiques des jeunes enfants.

Toutes les conditions sont réunies pour que la séparation se passe bien tant pour les parents que pour les enfants.

Le temps d'accueil sera personnalisé et évolutif sur l'année (horaires flexibles et emploi du temps adapté à chacun). Dans un premier temps, les enfants ne seront accueillis que le matin. A partir de janvier, la journée complète sera envisageable et décidée en concertation avec l'équipe pédagogique.

Ce dispositif ne peut accueillir que **18 enfants maximum** et est ouvert aux enfants de Brionne et communes aux alentours.

La pré-inscription au service jeunesse ne vaut pas inscription. L'admission est validée lors d'une commission. Cette année, elle aura lieu **le 19 juin**.



## OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- **SOCIALISATION**
- **DEVELOPPEMENT DU LANGAGE**
- **DEVELOPPEMENT MOTEUR**